



Une folle rumeur fait le tour des réseaux sociaux à propos de cette information qui est dépourvue de tout fondement.

La rumeur est partie d'un ticket tiré d'un distributeur de PNB Paribas qui circule sur les réseaux sociaux. Sur ce ticket, on lit que le taux de change d'un euro est égal à 741,28 FCFA. Pourtant, le taux de change usuel c'est 1 euro égal à 655 FCFA. En voyant cette différence, d'aucuns ont conclu que le FCFA de la zone Cemac (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad) a subi en dévaluation en catimini.

C'est faux. Il n'y a pas eu de dévaluation du FCFA par rapport à l'euro. Car, la parité entre les deux monnaies demeure fixe. En faisant attention à ce ticket, l'on se rend compte qu'en fait, il y a renchérissement du taux de change parce qu'une commission de 6% a été appliquée. D'ailleurs, le ticket indique : « J'accepte d'être facturé en XAF conversion réalisée avec le taux de change de Alternate Solutions du 10/05/2019 & une commission de 6% ».

Dans les faits, cette commission s'ajoute aux frais de change appliqués habituellement. Ainsi, en appliquant une commission de 6% sur la transaction, ça a fait bondir le taux de change. Au lieu qu'un euro soit égal à 655 FCFA, on lui a ajouté une commission de 6%. Ce qui fait qu'un euro équivaut en ce moment-là à 741 FCFA.